

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2021**

(Convocation du 23 mars 2021)

-=-=-=-=-=-

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, à 20 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique sous la présidence de M. Philippe DESQUESNES, Maire,

Etaient présents : P. DESQUESNES, D. BAZIRE, T. GIARD, T. GADENNE, I. DUBOIS, V. DESHOGUES, F. FRANCOIS, C. LAZARO, M. LERENDU, H. NOEL, F. QUATANNENS, F. ROGER,

Absents excusés : J. HATEY (procuration à M. LERENDU), B. LETENNEUR (procuration à T. GADENNE)

Absents non excusés : W. THEBAULT

Secrétaire de séance : V. DESHOGUES

-=-=-=-=-=-

Lecture du compte rendu de la réunion du 10 février 2021 approuvé à l'unanimité.

1. COMPTES DE GESTION 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : COMMUNE, CAMPING, LOTISSEMENT RABOT-LERENDU « Les Aubépinnes », LOTISSEMENT LEGUAY « Les Ormes », LOGEMENTS SOCIAUX - RUE DE L'AUMONE, CCAS ET AFFECTATION DES RESULTATS, LE CAS ECHEANT

Monsieur Daniel BAZIRE, Adjoint délégué aux Finances, présente les comptes administratifs de l'exercice 2020 qui se résument ainsi :

LES COMPTES ADMINISTRATIFS

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	104 459.95	70 385.79	- 34 074.16
Résultats reportés	50 412.79		- 50 412.79
TOTAUX	154 872.74	70 385.79	- 84 486.95
Restes à réaliser	50 000.00	3 279.00	- 46 721.00
TOTAUX CUMULES	204 872.74	73 664.79	- 131 207.95

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	657 467.45	844 474.31	187 006.86
Résultats reportés		562 117.43	562 117.43
TOTAUX	657 467.45	1 406 591.74	749 124.29
TOTAUX CUMULES	657 467.45	1 406 591.74	749 124.29

Affectation du résultat

Affectation à l'investissement (besoin financement) - compte R 1068 : 131 207.95 €
Excédent reporté en fonctionnement - compte R 002 : 617 916.34 €

COMPTE ADMINISTRATIF - CAMPING

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	291 040.22	88 956.81	202 083.41
Résultats reportés		109 287.43	109 287.43
TOTAUX	291 040.22	198 244.24	- 92 795.98
Restes à réaliser	28 000.00	90 000.00	62 000.00
TOTAUX CUMULES	319 040.22	288 244.24	- 30 795.98

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	516 140.91	504 157.03	- 11 983.88
Résultats reportés		130 400.90	130 400.90
TOTAUX	516 140.91	634 557.93	118 417.02
TOTAUX CUMULES	516 140.91	634 557.93	118 417.02

Affectation du résultat

Affectation à l'investissement (besoin de financement) - compte R 1068 : 30 795.98 €
 Excédent reporté en fonctionnement - compte R 002 : 87 621.04 €

**COMPTE ADMINISTRATIF : LOTISSEMENT RABOT/LERENDU : « Les Aubépines »
(Budget clos par délibération DEL-2020-079 en date du 02/06/2020)**

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	0.00

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	32 140.87	0.00	32 140.87
Résultats reportés	0,00	32 140.87	32 140.87
TOTAUX	32 140.87	32 140.87	0.00
TOTAUX CUMULES	32 140.87	32 140.87	0.00

COMPTE ADMINISTRATIF : LOTISSEMENT LEGUAY - LES ORMES

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	171 545.12	55 551.38	115 993.74
Résultats reportés	0.00	134 448.62	134 448.62
TOTAUX	171 545.12	190 000.00	18 454.88
TOTAUX CUMULES	171 545.12	190 000.00	18 454.88

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	171 545.12	171 545.12	0.00
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	171 545.12	171 545.12	0.00
TOTAUX CUMULES	171 545.12	171 545.12	0.00

Affectation du résultat

Affectation à l'investissement (besoin de financement) - compte R 1068 : 0.00 €
 Excédent reporté en fonctionnement - (cpté 002) : 0.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF : LOGEMENTS SOCIAUX RUE DE L'AUMONE

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	22 133.35	2 698.04	19 435.31
Résultats reportés	0.00	1 340.64	1 340.64
TOTAUX	22 133.35	4 038.68	- 18 094.67
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	22 133.35	4 038.68	-18 094.67

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	4 103.43	49 729.40	45 625.97
Résultats reportés	0.00	10 578.65	10 578.65
TOTAUX	4 103.43	60 308.05	56 204.62
TOTAUX CUMULES	4 103.43	60 308.05	56 204.62

Affectation du résultat

Affectation à l'investissement (besoin de financement) - compte R 1068 : 18 094.67 €
 Excédent reporté en fonctionnement - (cpté 002) : 38 109.95 €

COMPTE ADMINISTRATIF : CCAS**(Budget clos par délibération DEL-2020-166 en date du 21/12/2020)**

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	0.00	57 000.00	57 000.00
Résultats reportés	0.00	8 006.64	8 006.64
TOTAUX	0.00	65 006.64	65 006.64
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	65 006.64	65 006.64

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	57 998.64	58 500.00	501.36
Résultats reportés	0.00	2 212.47	2 212.47
TOTAUX	57 998.64	60 712.47	2 713.83
TOTAUX CUMULES	57 998.64	60 712.47	2 713.83

LES COMPTES DE GESTION

Comptes de Gestion : Budget « Commune », Budget « Camping », Budget « lotissement RABOT - LERENDU - Les Aubépines », Budget « lotissement LEGUAY - Les Ormes », Budget « lotissements sociaux rue de l'Aumône », Budget CCAS

Monsieur Daniel BAZIRE, Adjoint délégué aux Finances, propose au Conseil, la validation des comptes de gestion 2020 des budgets : Commune, Camping, Lotissement « Rabot-Lerendu - les Aubépines », Lotissement « Leguay » - les Ormes, « logements sociaux - rue de l'Aumône », CCAS dressés pour l'exercice 2020, par le receveur. Ceux-ci reprennent l'ensemble des écritures et sont en conformité avec les comptes administratifs correspondants : le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que ces derniers n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Comptes administratifs : Budget « Commune », Budget « camping », Budget « lotissement RABOT - LERENDU - Les Aubépines », Budget « lotissement LEGUAY - Les Ormes », Budget « logements sociaux - rue de l'Aumône »

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Daniel BAZIRE, Adjoint délégué aux Finances, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal l'adoption des comptes administratifs 2020

de la Commune, Camping, Lotissement « Rabot-Lerendu - les Aubépines », Lotissement « Leguay » - les Ormes, « Logements sociaux - rue de l'Aumône », CCAS et les affectations de résultats. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2020 et les affectations de résultats.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 : COMMUNE, CAMPING, LOTISSEMENT LEGUAY - LES ORMES, LOGEMENTS SOCIAUX - RUE DE L'AUMONE

a. Vote du Budget « Commune » - 2021

Monsieur BAZIRE, Adjoint délégué aux finances, présente le budget primitif 2021 - « Commune », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif « Commune » de l'exercice 2021 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- en section de fonctionnement à : 1 420 761.34 €
- en section d'investissement à 580 513.65 €

b. Vote du Budget « Camping » - 2021

Monsieur BAZIRE, Adjoint délégué aux finances, présente le budget primitif 2021 - « Camping », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif « Camping » de l'exercice 2021 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- en section de fonctionnement à : 616 061.04 €
- en section d'investissement à 271 015.39 €

c. Vote du Budget « Logements sociaux - Rue de l'aumône » - 2021

Monsieur BAZIRE, Adjoint délégué aux finances, présente le budget primitif 2021 - « Logements sociaux - Rue de l'aumône », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif « Logements sociaux - Rue de l'aumône » de l'exercice 2021 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- en section de fonctionnement à : 57 609.95 €
- en section d'investissement à 65 244.67 €

d. Vote du Budget « Lotissement Leguay - Les Ormes » - 2021

Monsieur BAZIRE, Adjoint délégué aux finances, présente le budget primitif 2021 - « Lotissement Leguay - Les Ormes », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif « Lotissement Leguay - Les Ormes » de l'exercice 2021 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

- en section de fonctionnement à : 190 000.00 €
- en section d'investissement à 190 000.00 €

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Il rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation, sauf pour les résidences secondaires, qui est calculée sur le taux d'habitation communal de 2019. (9,12%) Elle est compensée par la Taxe foncière sur le bâti qui combine le taux communal au taux départemental (taux départemental 2020 : 21,42 %) sur lequel s'applique un coefficient réducteur de 0,546397.

Il précise que pour 2021 le coefficient de revalorisation des bases sera de + 0,2 %.

Considérant les dépenses qui s'imposent à la commune, la baisse des dotations, l'évolution des frais de fonctionnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, pour l'année 2021, de fixer :

- le taux de la taxe foncière sur le bâti à 29,57 % ;
- le taux de la taxe foncière sur le non bâti à 15,27 %.

4. BUDGET « COMMUNE » ET BUDGET « CAMPING » : ADMISSION EN NON VALEUR

a. Budget « COMMUNE » : admission en non valeur

VU, la liste des pièces à présenter en non-valeur reçue le 24 mars 2021, par la Trésorerie de Granville,

CONSIDERANT que les dettes présentées sont d'un montant inférieur au seuil de poursuite,
CONSIDERANT que ces dettes ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur sur le budget « Commune », la dette irrécouvrable suivante :

2018 Titre-Rôle 11-28-1-Cantine	LEON SEBASTIAO LANDO	= 3,80 €
2018 Titre-Bord 22-Loyer	HUET Fanny	= 363,65 €
2018 Titre-Bord 40-Loyer	HUET Fanny	= 556,57 €
2018 Titre-Bord 141-Loyer	HUET Fanny	= 96,57 €
2018 Titre-Bord 167-Loyer	HUET Fanny	= 96,57 €
2018 Titre-Bord 190-Loyer	HUET Fanny	= 96,57 €
2018 Titre-Bord 221-Loyer	HUET Fanny	= 96,57 €
2018 Titre-Bord 240-Loyer	HUET Fanny	= <u>70,00 €</u>
		1 380,30 €
2019 Titre-Rôle 1-26-1	LEON SEBASTIAO LANDO	= 3,80 €
2019 Titre-Bord 2-Loyer	HUET Fanny	= 103,54 €
2019 Titre-Bord 31-Loyer	HUET Fanny	= 563,54 €
2019 Titre-Bord 32-Loyer	HUET Fanny	= 563,54 €
2019 Titre-Bord 47-Loyer	HUET Fanny	= 563,54 €
2019 Titre-Bord 74-Loyer	HUET Fanny	= 563,54 €
2019 Titre-Bord 82-Loyer	HUET Fanny	= <u>563,54 €</u>
		2 925,04 €

Soit 4 297,74 € concernant HUET Fanny et 7,60 € concernant LEON SEBASTIAO LANDO Marcos et Eva.

b. Budget « CAMPING » : admission en non valeur

VU, la liste des pièces à présenter en non-valeur reçue le 24 mars 2021, par la Trésorerie de Granville,

CONSIDERANT que les dettes présentées sont d'un montant inférieur au seuil de poursuite,
CONSIDERANT que ces dettes ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur sur le budget « Commune », la dette irrécouvrable suivante :

2016 Titre-Bord 148-1-emplacement	VERGRACHT Romain	= 25,40 €
2016 Titre-Bord 148-2-taxe de séjour	VERGRACHT Romain	= 0,88 €
2017 Titre-Bord 59-1-emplacement	HEDOU Jean	= 21,52 €
2017 Titre-Bord 59-2-taxe de séjour	HEDOU Jean	= 0,66 €
2017 Titre-Bord 60-1-emplacement	LANFFENF Andrée	= 19,19 €
2017 Titre-Bord 60-2-taxe de séjour	LANFFENF Andrée	= 0,44 €
2020 Titre-Bord 31-emplacement bungalow	DEGUELLE Damien	= <u>0,10 €</u>
		68,19 €

5. ELARGISSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N° 140

a. Présentation du nouveau plan d'aménagement et de l'estimation Détail Quantitatif et Estimatif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan du projet d'élargissement de la VC n° 140 jusqu'au rond-point de la RD 971, ainsi que le Détail Quantitatif et Estimatif du projet

d'un montant de 160 466,10 € HT, soit 192 559,32 € TTC. Ce montant inclut, en option n° 1 : la reprise de la structure existante, si nécessaire et en option n° 2 : le trottoir en béton balayé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de ce projet et le Détail Quantitatif et Estimatif, incluant les 2 options, d'un montant de 160 466,10 € HT, soit 192 559,32 € TTC, charge Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres correspondant et à signer toutes les pièces nécessaires.

b. Elargissement de la VC n° 140 : avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet TECAM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 octobre 2020 décidant de retenir le cabinet TECAM de Granville comme maître d'œuvre pour l'élargissement de la VC n° 140 (Chemin près de l'église), pour un montant de 7 300 € HT, soit 8 760 € TTC.

Monsieur le Maire explique que suite à la modification du projet de base (élargissement de la voie, démolition du bâtiment (le corbillard) situé au croisement de la voie communale n° 140 et la VC n° 19 (La Nivardière), aménagement de la voie communale reliant la VC n° 140 et le rond-point), le cabinet TECAM propose un avenant n° 1 à l'acte d'engagement pour le marché de maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire précise que l'avenant n° 1 en plus-value de 1 900.00 € HT porte le marché initial à 9200.00 € HT, soit 11 040.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et valide l'avenant n°1 présenté, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tous les documents s'y rattachant.

c. Demande de subvention de la DETR - 2021

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour l'opération suivante :

- **Améliorer la sécurité de la sortie du carrefour principal pour accéder sur la RD 971 par l'aménagement d'une nouvelle voie à double sens de circulation, avec un cheminement piéton, permettant de rejoindre le rond-point sur la RD, et transférer une grande partie des flux du bourg vers cette nouvelle voie pour faciliter la sortie des véhicules et ainsi éviter des accidents.**

Cette démarche fait suite aux travaux réalisés en 2017 sur la RD 971 par la création d'un rond-point, la mise en place de radars pédagogiques et l'amélioration de l'éclairage sur une partie de la traversée du bourg.

L'opération consiste à : acquérir du terrain pour élargir la voie, réaliser les travaux de la voie double sens de circulation, créer une voie piétonne, mettre en place l'éclairage public, un cheminement piéton et gérer le pluvial.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 195 366 € HT, sans l'acquisition du terrain et des travaux d'éclairage.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Le coût prévisionnel de l'opération :

Voirie :	160 466,00 € HT
Maitrise d'oeuvre :	9 200,00 € HT
Achat de terrain :	2 000,00 € HT
Bornages + relevé topographique	4 900,00 € HT
Démolition et désamiantage du bâtiment à la sortie de la VC 140	2 975,00 € HT
Abattage d'arbres	3 325,00 € HT
Publications	2 500,00 € HT
Eclairage public	<u>10 000,00 € HT</u>
	195 366,00 € HT

Financement :

Subvention au titre des amendes de police (7,06 %) :	13 800,00 € HT
Autofinancement - Emprunt (62,94 %) :	122 957,00 € HT
Subvention au titre de la DETR (30 %) :	<u>58 609,00 € HT</u>
	195 366,00 € HT

Le budget 2021 prendra en compte cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet d'élargissement de la VC n° 140 et de la voie communale menant de la VC n° 140 au rond-point de la RD 971, pour améliorer la sécurité des habitants et véhicules sortant du bourg (côté mairie) en modifiant la sortie principale du bourg pour accéder sur la RD 971, le plan de financement exposé ci-dessus, et sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

d. Géomat : Devis pour le relevé topographique depuis le cimetière au droit de la VC n° 140

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un relevé topographique depuis le cimetière au droit de la VC n° 140 sur une bande de 15 m et sur la VC menant au rond-point de la RD 971. Il présente un devis du cabinet GEOMAT, d'un montant de 900 € HT, soit 1 080,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

e. Démolition du bâtiment situé à la sortie de la VC 140 - Désamiantage de la toiture

Monsieur le Maire explique que pour mener à bien le projet d'élargissement de la VC n° 140 et de la voie communale menant de la VC n° 140 au rond-point de la RD 971, il est nécessaire :

• **de démolir le bâtiment situé à la sortie de la VC 140**

Il présente 2 devis pour la démolition de ce bâtiment en pierre :

- un de l'entreprise « Manche désamiantage » - 50290 BREHAL, d'un montant de 1 525,00 € HT, soit 1 830,00 € TTC ;
- et un de l'entreprise « Lemièrre TP » - 50290 COUDEVILLE SUR MER, d'un montant de 1 375,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise « Lemièrre TP » - 50290 COUDEVILLE SUR MER, d'un montant de 1 375,00 €.

• **et de désamianter la toiture**

Pour ses travaux de désamiantage, il présente un devis de l'entreprise « Manche désamiantage » - 50290 BREHAL, d'un montant de 1 575,00 € HT, soit 1 890,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à la signer, et à engager la dépense correspondante.

6. DEMANDE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE POUR L'INSTALLATION DU DISTRIBUTEUR A PAIN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'un raccordement au réseau électrique est nécessaire pour alimenter le distributeur à pain qui sera installé sur le parking, situé près du rond-point, le long de la RD 971. Il présente une proposition de raccordement électrique d'ENEDIS, d'un montant de 1 249,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition de raccordement, autorise Monsieur le Maire à la signer et à engager la dépense correspondante.

7. EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE 1A-1B RUE LOUIS LIRON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été saisie d'une demande de permis de construire par Monsieur Bruno HUET, pour la construction de 2 maisons d'habitation sur la parcelle AD 102, située au 1A-1B Rue Louis Liron.

Les services ERDF ont été consultés durant l'instruction de cette demande d'urbanisme : il en résulte qu'une extension du réseau électrique sur le domaine public, de 20 mètres, sous maîtrise d'œuvre du SDEM de la Manche, est à prévoir. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis chiffrant, en application du barème en vigueur, le montant de la participation de la commune pour cette extension de 20 mètres, à 530,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette extension du réseau électrique, pour permettre l'alimentation électrique de cette parcelle à construire, accepte cette proposition du SDEM de la Manche, avec une participation de la commune, d'un montant de 530,00 €, autorise Monsieur le Maire à la signer, et à engager la dépense correspondante.

8. ECOLE DE VOILE : DEVIS POUR CHANGEMENT D'UNE PORTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer la porte de l'école de voile. Il présente un devis de l'entreprise Cyrille COUARDE - de CHANTELOUP (50510), de 1 666,00 € HT, soit 1 832,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

9. POSTE SNSM : DEVIS POUR LA POSE D'UN DESSABLEUR POUR LE LAVE-PIED

Pour éviter que le sable bouche régulièrement les canalisations, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer un dessableur pour le lave-pied, situé au niveau du poste SNSM. Il présente 2 devis :

- un devis de l'entreprise CEGELEC - de GRANVILLE (50290), de 12 594,00 € HT, soit 15 112,80 € TTC ;
- un devis de l'entreprise SAINT MARTIN TP - de BREHAL (50290) de 2 550,00 € HT soit 3 060,00 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SAINT MARTIN TP - de BREHAL (50290) de 2 550,00 € HT soit 3 060,00 € TTC, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

10. CAMPING

a. Changement d'une porte au sanitaire n° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer une porte au sanitaire n° 1 au Camping. Il présente un devis de l'entreprise Cyrille COUARDE - de CHANTELOUP (50510), de 810,00 € HT, soit 891,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

b. Raccordement électrique de 2 lodges

Pour permettre le raccordement électrique des 2 lodges, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise LEBREUIL David - de CERENCES (50510), d'un montant de 2 455,52 € HT, soit 2 946,62 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

c. Devis pour l'installation des protections différentielles complémentaires sur les installations électriques du camping

Pour la sécurité électrique du camping, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise ACTENIUM - de GRANVILLE (50400), pour l'installation de protections différentielles complémentaires sur les installations électriques du camping, d'un montant de 10 100 € HT, soit 12 120,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante sans la partie éclairage extérieur, soit un total de 8 840 € HT, soit 10 608 € TTC. (La partie éclairage extérieur fera l'objet d'une autre analyse)

En plus de ces travaux, Monsieur GADENNE ajoute qu'il serait bien de revoir l'installation du disjoncteur général du camping.

d. Contrat pour la location d'une voiturette électrique

Compte tenu du développement du camping, des déplacements nécessaires dans le cadre du bon fonctionnement de celui-ci, il s'avère intéressant de s'équiper d'une voiturette électrique.

Monsieur le Maire présente un contrat de location proposée par la société ORA e-CAR SAS - de LABARTHE (31), pour une durée 60 mois, pour un montant de 49 € HT les 6 premiers mois, puis 90 € HT, auxquels s'ajoute une assurance mensuelle de 14 € TTC. Les frais de livraison sont fixés à 349 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré, à l'unanimité, valide le contrat de location proposée par la société ORA e-CAR SAS - de LABARTHE (31), pour une durée 60 mois, pour un montant de 49 € HT les 6 premiers mois, puis 90 € HT, auxquels s'ajoute une assurance mensuelle de 14 € TTC. Les frais de livraison sont fixés à 349 € HT.

e. Achat d'un poste à souder

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un poste à souder pour le camping. Il présente de l'entreprise Granville CEDEO - 50400 GRANVILLE, d'un montant de 1 016,03 € HT, soit 1 219,24 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Granville CEDEO - 50400 GRANVILLE, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

f. Prix flash au camping -25 % sur la location des mobil homes et des lodges

Monsieur le Maire explique qu'il pourrait être intéressant de proposer au camping, des promotions flash, pour la réservation des mobil homes et des lodges communaux, en dernière minutes. Il propose une réduction de 25 % sur le prix des locations fixés par les délibérations DEL-2020-151, DEL-2020-152 et DEL-2020-153 en date du 23 novembre 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition, et décide d'accorder une réduction de 25 % sur le tarif du logement choisi, fixé par délibération, dans le cadre de promotion flash.

11. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET POUR LA COMMUNE

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU, le tableau des emplois et considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, pour exercer des fonctions administratives au sein de la mairie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (24h/35h), et précise que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 modifiée. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de ce poste et décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

12. MISE A JOUR DE LA DELIBERATION INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place dans la collectivité, par délibération DEL-2019-150 du 16 décembre 2019 pour les grades d'attaché, de rédacteur, d'adjoint administratif, d'ATSEM et d'adjoint technique.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de mettre à jour cette délibération instituant le RIFSEEP, pour autoriser l'autorité territoriale à verser :

- au technicien, grade de recrutement de Monsieur Bruno RABEC, au camping, le IFSE, IFSE régie, si besoin et le CIA,
- au rédacteur, le IFSE régie, si besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette mise à jour de la délibération instituant le RIFSEEP, à compter du 1^{er} avril 2021.

13. CONVENTION TRIENNALE 2021-2023 AVEC FDGDON CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la convention signée pour 2020 avec FDGDON de la Manche, pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le Département de la Manche, a expiré et propose la signature d'une convention triennale 2021-2023, au tarif de 42 € par an, pour l'animation, la coordination et le suivi des actions. Le montant de la participation à la lutte collective pour la destruction des nids sera facturé, le cas échéant, mensuellement, suivant la situation des nids et l'opérateur de destruction souhaité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer cette convention triennale pour les années 2021-2023 avec FDGDON, concernant la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche.

14. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ANIMATION POUR LES BESOINS DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'animation du Camping, pour les besoins du Relais Assistantes Maternelles, a été signée entre la Commune et la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 3 ans, puis renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Il explique donc au Conseil Municipal qu'il y a donc lieu de renouveler cette convention, à compter du 1^{er} janvier 2021 et précise que cette dernière sera renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

15. QUESTIONS DIVERSES

Achat d'une débroussailleuse et d'un souffleur pour la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'atelier municipal a été cambriolé, il est donc nécessaire de racheter une débroussailleuse et un souffleur pour la commune. Il présente 2 devis :

- un, de l'entreprise BRIERE MOTOCULTURE d'un montant de 1 087,68 € TTC ;
- et un de l'entreprise SAS GARAGE DESLANDES d'un montant de 1 085,92 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise SAS GARAGE DESLANDES - de BREHAL (50290), autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

56^{ème} Tour de la Manche - Besoin de signaleurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 56^{ème} Tour de la Manche cycliste doit avoir lieu du 27 mai au 30 mai 2021. Il passera sur notre commune le dimanche 30 mai 2021 et il y aurait besoin de signaleurs. Monsieur le Maire fait part de cette demande à Monsieur Vincent DESHOGUES, qui reviendra vers nous, le moment venu.

Reprise du béton sur le haut de la cale Avenue de la Mer

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remettre du béton en haut de la cale, avant la saison. Il présente un devis de l'entreprise EUROVIA - de GRANVILLE (50400), d'un montant de 1 920,00 € HT soit 2 304,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

Le marché estival

Madame Isabelle DUBOIS, Adjointe déléguée à l'organisation du marché estival, propose une réunion le samedi 10 avril 2021 à 10 heures, à la mairie, pour faire un point sur le marché.

Un point sur l'école

Madame Isabelle DUBOIS, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, rend compte au Conseil Municipal, du Conseil d'Ecole, qui s'est déroulé en visioconférence, le lundi 29 mars 2021. Elle précise que l'école compte 59 élèves et qu'il est prévu 61 élèves à la rentrée de septembre 2021 (9 départs en 6^{ème} et 11 arrivés).

L'école a remercié la commune pour tout ce qui a été fait (installation des buts, achat de tables et de chaises...). L'école souhaite renouveler sa bibliothèque (livres, étagères).

Les CM doivent aller faire de la voile, courant mai.

Une exposition est prévue en fin d'année scolaire, si le contexte sanitaire le permet.

Séance levée à 23 h 25 min

Le Maire,
Philippe DESQUESNES